

**CAP DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS
DU 23 AU 27 JANVIER 2012**

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

L'**UNSa Justice**, confortée par les résultats obtenus aux élections professionnelles, tient à rappeler l'essentiel des revendications portées sur la dernière mandature pour lesquelles notre organisation entend obtenir des réponses :

Le chantier indemnitaire n'est toujours pas ouvert malgré les promesses ; cela nuit à la mobilité interdirectionnelle. A quand une réunion sur cette thématique importante ?

A la Direction de l'Administration Pénitentiaire :

Les plateformes interrégionales : nous regrettons et déplorons fortement l'attitude de certaines hiérarchies qui ont fait subir d'énormes pressions en voulant obliger les agents affectés chorus DISP à rejoindre à tout prix celles-ci, et cela, au mépris d'une des directives données par le Ministère de la Justice à savoir le volontariat.

Certaines DI allant même à l'intimidation en disant à l'agent que s'il ne rejoignait pas la PFI, il serait mis à disposition sur un poste à plus de 500 kms pour ne pas citer la DI de Rennes.

Que dire de celle de Toulouse, qui a obligé la semaine dernière un agent non volontaire à regagner la PFI (ce fonctionnaire n'a rien demandé ni signé !!!).

Concernant les postes proposés en CAP, nous n'avons aucune lisibilité puisque nous n'en connaissons toujours pas, au moment de siéger, le nombre réel.

MA La Roche/Yon : En juin 2011 un poste fut offert à la mobilité. Malheureusement l'agent ayant obtenu celui-ci est décédé quelques jours après. Ce poste est à ce jour toujours vacant.

Pour l'**UNSa Justice** il est inadmissible que ce poste ne soit pas proposé à cette CAP. Sachant, que la DAP renvoie la faute sur la DI et la DI sur la DAP. Qui, une fois de plus, pâtit des carences de cette administration ? Les agents sur le terrain qui ont le sentiment qu'on les prend pour des imbéciles.

Pour cette raison, Monsieur le Président, nous vous demandons d'attribuer ce poste sur la M.A de la Roche/Yon, sachant qu'il y a un candidat pour cette CAP et que ce poste n'aurait jamais du disparaître de cette façon.

A la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

Les mesures de restructurations se poursuivent : une carte des emplois à nouveau remaniée émette les ETPT d'adjoints administratifs entre différentes fonctions sur les directions territoriales et interrégionales, entre les unités éducatives dans les structures distantes parfois de plus de 50 kms.

Aujourd'hui nombre d'adjoints en structures se voient imposer de nouvelles tâches autrefois dévolues aux secrétaires administratifs au sein des directions départementales : il s'agit désormais, sans entretien préalable permettant de revoir les fiches de postes et de prévoir les formations d'adaptations indispensables, de prendre en charge le volet RH en plus du suivi des mesures via la tenue du logiciel « GAME », du secrétariat du directeur, de l'accueil téléphonique, voire de la dactylographie de rapports éducatifs, le tout en un temps de plus en plus compté voire contingenté : un mi temps par ci, un quart temps ailleurs.

Les fonctions « support » sont depuis 3 ans sous l'œil critique et comptable d'une direction qui n'a de cesse de concentrer les suppressions de postes sur des fonctions considérées à tort comme secondaires.

Dans le même temps, aucune procédure, aucune information des nouveaux circuits administratifs ne sont organisées en direction de l'ensemble des personnels.

De fait, les adjoints administratifs se sentent isolés, bousculés, seuls à devoir justifier de leurs nouvelles tâches à des collègues eux-mêmes pris dans le tumulte de pratiques nouvelles, le tout créant une insécurité préjudiciable. Quant aux promesses quelquefois faites de promotion sociale espérons pour les adjoints engagés dans ce processus que la PJJ saura répondre à leur attente et que nous ne nous retrouverons pas dans la situation de 2011.

A la Direction des Services Judiciaires :

Nous reviendrons sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader dans de nombreuses juridictions comme au TGI de Marseille.

Monsieur le Président, lors des trois dernières années, vous avez muté des fonctionnaires dans des TGI, TI ou CPH, vous avez donné votre avis sur des recours notation sans pour autant connaître les véritables fonctions de ces agents. Vous vous étiez engagé à visiter un tribunal. Avez-vous tenu votre promesse ? En 2012 allez-vous enfin passer à la pratique ?

Lors de la réforme de la carte judiciaire, les fonctionnaires ont été largement sanctionnés. Comme si cela ne suffisait pas, certains agents affectés dans des SAR vont l'être une deuxième fois. **L'UNSa Justice** souhaite aujourd'hui que vous nous expliquiez ce que vont devenir les fonctionnaires affectés dans les SAR UO.

Pour clore, nous constatons que cette ultime campagne de mobilité 2011 se traduit par l'examen de plus en plus de postes dont un nombre très important sont profilés permettant d'échapper à la règle classique de la mobilité.

Rappelons notre hostilité à cette profusion de postes à profil.

D'ailleurs, **L'UNSa Justice** renouvelle sa demande de ré examen de la circulaire permanente afin de ré-étudier les barèmes et les conditions requises pour bénéficier d'une mutation.

Quant à nos collègues de la **Grande Chancellerie de la Légion d'honneur** et de l'**Administration Centrale**, ils ne sont guère mieux lotis que ceux des autres directions. Leurs conditions de vie et de travail sont tout aussi insatisfaisantes.

L'UNSa Justice une fois de plus remplira sa mission de première organisation syndicale en se positionnant clairement aux côtés des adjoints administratifs.

Paris, le 23 janvier 2012
Les Élus UNSa Justice
de la CAP des Adjoints Administratifs